

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022 / 2023

NOM :.....**PRENOM :**.....

NOM DES PARENTS (si différent de l'enfant) :

PERE :.....**MERE :**.....

DATE DE NAISSANCE :.....

ADRESSE COMPLETE :

.....
.....
.....

TELEPHONE FIXE :.....**TELEPHONE PORTABLE :**.....

ADRESSE MAIL : (à écrire en **MAJUSCULES** le plus lisiblement possible afin que nos échanges se fassent exclusivement par mail, merci)

.....

Cours choisi :.....**Jour :**.....**Horaires :**.....**Professeur :**.....

Cours choisi :.....**Jour :**.....**Horaires :**.....**Professeur :**.....

Cours choisi :.....**Jour :**.....**Horaires :**.....**Professeur :**.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022 / 2023

NOM :.....**PRENOM :**.....

NOM DES PARENTS (si différent de l'enfant) :

PERE :.....**MERE :**.....

DATE DE NAISSANCE :.....

ADRESSE COMPLETE :

.....
.....
.....

TELEPHONE FIXE :.....**TELEPHONE PORTABLE :**.....

ADRESSE MAIL : (à écrire en **MAJUSCULES** le plus lisiblement possible afin que nos échanges se fassent exclusivement par mail, merci)

.....

Cours choisi :.....**Jour :**.....**Horaires :**.....**Professeur :**.....

Cours choisi :.....**Jour :**.....**Horaires :**.....**Professeur :**.....

Cours choisi :.....**Jour :**.....**Horaires :**.....**Professeur :**.....

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

ASSOCIATION CORPS EN ACCORD 2022/2023

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de vous et / ou de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e).....

Autorise l'association Corps en Accord à utiliser mon image / l'image de mon enfant.....

N'autorise pas l'association Corps en Accord à utiliser mon image / l'image de mon enfant.....

NB : Les légendes ou commentaires des photos ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

A.....

Le

Signature :

**REGLEMENT DE L'ASSOCIATION « CORPS EN ACCORD »
(À rendre, signé avec le dossier d'inscription)**

Rappel : le paiement de la cotisation annuelle à l'Association vaut l'acceptation du présent règlement.

LES COURS :

- 1) Le paiement des cours pour l'année 2022/2023 se fera obligatoirement en **10 chèques**, à remettre lors de l'inscription. Ils seront encaissés chaque mois, uniquement si les cours sont dispensés.
- 2) Les cours non suivis ne peuvent être ni revendus, ni reportés, **ni remboursés, sauf en cas de force majeure.**
- 3) Les professeurs se réservent le droit d'annuler un cours si le nombre de personnes présentes à ce cours est inférieur ou égal à 3.
- 4) De même, un créneau peut être annulé s'il n'y a pas assez d'élèves inscrits.
- 5) Les parents doivent préparer les enfants 10 mn avant le début des cours, afin de ne pas perdre de temps.
- 6) Les parents ne sont pas autorisés à assister au cours : cela distrair les enfants.

PENDANT LES COURS :

- 1) Les adhérents doivent porter la tenue de danse selon la discipline choisie ; le manquement à cette règle, trois fois consécutives, pourra entraîner l'exclusion du cours.
- 2) Les cheveux devront être attachés.
- 3) Les portables devront être éteints.
- 4) Il est interdit de mâcher du chewing-gum.
- 5) Les bijoux ne sont pas tolérés. S'ils sont laissés au vestiaire et en cas de perte, l'association décline toute responsabilité.

GENERALITES :

- * Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans les salles de cours et, plus généralement, dans les locaux qui hébergent les cours.
- * La cotisation est un abonnement et ne présage pas de l'assiduité de l'adhérent. Il est donc demandé de prévenir le professeur 24 heures à l'avance en cas d'absence.
- * Les répétitions pour le spectacle de fin d'année sont obligatoires pour le bon fonctionnement du spectacle.
Bonne année de danse à tous.

Signature des parents :

**REGLEMENT DE L'ASSOCIATION « CORPS EN ACCORD »
(À rendre, signé avec le dossier d'inscription)**

Rappel : le paiement de la cotisation annuelle à l'Association vaut l'acceptation du présent règlement.

LES COURS :

- 1) Le paiement des cours pour l'année 2022/2023 se fera obligatoirement en **10 chèques**, à remettre lors de l'inscription. Ils seront encaissés chaque mois, uniquement si les cours sont dispensés.
- 2) Les cours non suivis ne peuvent être ni revendus, ni reportés, **ni remboursés, sauf en cas de force majeure.**
- 3) Les professeurs se réservent le droit d'annuler un cours si le nombre de personnes présentes à ce cours est inférieur ou égal à 3.
- 4) De même, un créneau peut être annulé s'il n'y a pas assez d'élèves inscrits.
- 5) Les parents doivent préparer les enfants 10 mn avant le début des cours, afin de ne pas perdre de temps.
- 6) Les parents ne sont pas autorisés à assister au cours : cela distrair les enfants.

PENDANT LES COURS :

- 1) Les adhérents doivent porter la tenue de danse selon la discipline choisie ; le manquement à cette règle, trois fois consécutives, pourra entraîner l'exclusion du cours.
- 2) Les cheveux devront être attachés.
- 3) Les portables devront être éteints.
- 4) Il est interdit de mâcher du chewing-gum.
- 5) Les bijoux ne sont pas tolérés. S'ils sont laissés au vestiaire et en cas de perte, l'association décline toute responsabilité.

GENERALITES :

- * Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans les salles de cours et, plus généralement, dans les locaux qui hébergent les cours.
- * La cotisation est un abonnement et ne présage pas de l'assiduité de l'adhérent. Il est donc demandé de prévenir le professeur 24 heures à l'avance en cas d'absence.
- * Les répétitions pour le spectacle de fin d'année sont obligatoires pour le bon fonctionnement du spectacle.
Bonne année de danse à tous.

Signature des parents :